



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38000) – 36-38 Boulevard Maréchal Foch

UN MAGASIN en rez-de-chaussée avec CAVE en sous-sol.

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 28 JUIN 2022 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE**

**Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le LUNDI 20 JUIN 2022 de 14 heures 30 à 15 heures 30 par le
ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

**Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier PLEIN SUD situé 36-38 Bd Maréchal Foch
à 38000 GRENOBLE**, représenté par son syndic en exercice l'agence FF IMMOBILIER, SARL,
immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 310601679, dont le siège social est situé 1-3
Place de Metz 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux
domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38), dans un ensemble immobilier dénommé PLEIN SUD, situé 36-38 Boulevard Maréchal Foch, cadastré section DI numéro 64 et plus particulièrement les lots 44 et 49.

Lot 44 : une cave en sous-sol portant le n°46 et les 2/2890èmes de la copropriété.

Lot 49 : un magasin en rez-de-chaussée et les 34/2890èmes de la copropriété.

- Un magasin en rez-de-chaussée avec cave en sous-sol, d'une superficie de 33,18 m2.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 3 Décembre 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 16.875 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.